Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 022-212203111-20260616-48_2026-DE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
**De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)**

**Séance du 16 juin 2026**

Le seize juin deux mille vingt-six à vingt heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur SORGNIARD Pierrick, Maire.

Etaient Présents : ANGERS Alain, BONENFANT Landry, BREUGNOT Stéphanie, DAUNAY Loïc, DEBAUGNIES Alexandra, DEPARTOUT Muriel, GENSSE Thierry, MARTIN Françoise, MAYAUX Gilles, RICHARD Martine, SCHMITT Thomas, SORGNIARD Catherine et SORGNIARD Pierrick.

Absents excusés : FRESCA-FANTONI Christine (procuration à Muriel DEPARTOUT) et HAMON Benoit (procuration à Alain ANGERS).

Formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance :** Alexandra DEBAUGNIES

---

## 2026.48 – Redevance d'occupation du domaine public – Révision au 1er juillet 2026

En 2013, la Commune de Saint-Lormel a délibéré sur une redevance pour l'occupation du domaine public dans ces conditions :

- Pour les commerces ambulants, sur la base d'un stationnement pour vente par semaine, un forfait de 20€ par mois
- Pour occupation de type terrasse, sur la base de 0,35 € le m² par mois
- Montants révisables chaque année.

Ces montants n'ont jamais été révisés depuis.
Il est proposé au conseil municipal de délibérer à nouveau sur ces redevances d'occupation du domaine public en incluant une révision des tarifs appliqués et en prévoyant une révision automatique chaque année selon l'indice des loyers commerciaux du 2ème trimestre de l'année.

Soit pour l'année 2026 et en appliquant une révision depuis 2013 utilisant les indices des loyers commerciaux, une redevance actualisée de 302,62 € par an pour le commerce ambulant et une redevance actualisée de 153,58 € par an pour l'occupation de terrasse.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Valide l'actualisation des tarifs d'occupation du domaine public à partir du 1er juillet 2026 et le principe de révision automatique chaque année.**

Pour extrait conforme,
Le 16 juin 2026
Secrétaire de séance
Alexandra DEBAUGNIES

Président de séance
Le Maire,
Pierrick SORGNIARD

MAIRIE de SAINT LORMEL (Côtes d'Armor)